



la fédération  
des entreprises  
d'insertion

Efficacité économique,  
finalité sociale

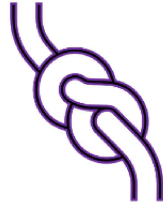


# Le parrainage RSEi

Janvier 2023



# Le parrainage RSEi : un engagement réciproque



**Le parrainage RSEi** : des engagements réciproques et une relation de confiance entre le parrain/ marraine et l'entreprise filleule.

**Qui peut être parrain/marraine ?** un(e) bénévole, professionnel en activité ou retraité(e), chef d'entreprise ou collaborateur d'une entreprise déjà labellisée RSEi, en expertise sur les sujets RSE et/ou qualité



**Qui peut être entreprise filleule ?** une entreprise adhérente à la fédération engagée dans la démarche de labellisation RSEi

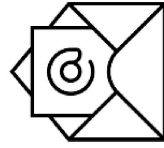


**Pour quel objectif ?** permettre à l'entreprise qui démarre la démarche de labellisation d'aller jusqu'au bout de cette démarche et passer l'audit à blanc niveau « initial ».

**Comment ?** renforcer l'accompagnement à la labellisation RSEi en proposant une aide personnalisée dans le cadre de cette démarche de labellisation.



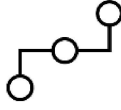
# Le parrainage RSEi, comment ça marche ?



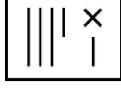
Je souhaite être parrain/marraine ou entreprise filleule :  
j'envoie ma proposition/demande auprès de la fédération par mail\*



La fédération me contacte afin de faire le point sur ma candidature



Dès que possible, la fédération me met en relation avec le parrain/marraine ou l'entreprise filleule



Je signe la charte de parrainage RSEi et l'accompagnement peut démarrer

\* Envoyer un mail à votre fédération régionale et/ou à Muriel Pibouleau : [m.pibouleau@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:m.pibouleau@lesentreprisesdinsertion.org)